



Section de la HAUTE MARNE

Le 12 mars 2010

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.23.20

Mèl : rachel.sugneau@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu du CTPD du 11/03/2010

Ont assisté à ce ctpl pour FO DGFIP : Michèle DIDIER , Catherine DURAND
et Sabine MARIA nommée expert.

I. Approbation des derniers CTPD

A l'exception des CTPD des 16 et 21 décembre 2009 qui portaient sur les emplois et auxquels nous n'avions pas assisté, nous avons adopté les PV.

II. Report de la fusion des 2 secteurs de l'IAD de ST DIZIER.

A l'origine, les 2 secteurs de l'IAD de ST DIZIER devaient être fusionnés à compter du 01/07/2010 (voir compte rendu du CTPD du 14/12/2009) afin de correspondre avec la date de mise en place du SIP.
Compte tenu du fait que la réécriture du fichier FIP qui ne pourra se faire à cette date, et sans laquelle la fusion n'est pas possible, la DSF a décidé de reporter cette fusion au 01 janvier 2011.

Les syndicats ont voté contre cette fusion au motif que toute fusion était souvent suivie de nouvelles suppressions de postes, sachant qu'il est plus facile de supprimer des postes dans un service composé de 9 ou 10 agents que dans un service composé de 3 ou 4 agents.

Ce à quoi la direction nous a répondu qu'elle n'était pas maître des suppressions d'emploi et que si cette fusion avait été envisagée c'était pour répondre à un souci d'équité par rapport aux compétences de chacun notamment en ce qui concerne la mission foncière et conserver une dynamique de groupe.

III. Localisation de l'emploi C suite au transfert de la TP

Suite au transfert du recouvrement de la TP ou de la future cotisation qui va la remplacer au bloc professionnel, il a été décidé de transférer un emploi C de la filière gestion publique vers la filière fiscale.
La taxe professionnelle représentant 38% des charges du département sur CHAUMONT contre 26% sur Langres, 24% sur ST Dizier et 12% sur Joinville, c'est au SIE de Chaumont que cet emploi sera implanté.

Il est évident que cette implantation sur Chaumont se fait au détriment des autres sites qui vont voir leurs charges augmenter sans compensation d'emploi.

Ce à quoi il nous a été répondu que tous les services n'étaient pas égaux au niveau des charges par agent.

Le SNUI a demandé qui avait calculé le volume de charges que représentait le transfert de la TP.

La direction nous a répondu que le calcul avait été fait par l'administration centrale.

IV. Création du pôle de recouvrement spécialisé.

Le pôle de recouvrement spécialisé se substitue aux actuels pôles de recouvrement contentieux de la TG et au pôle de recouvrement adossé au SIE C de Chaumont.

Ce pôle, créé au 01/09/2010 sera placé sous la responsabilité d'un cadre A (receveur-percepteur issu de la gestion publique).

Il sera composé d'un cadre B et d'un cadre C ou de 2 cadres B issus de la gestion fiscale et de la gestion publique.

Dans un premier temps, l'affectation se fera sur la base du volontariat ou à défaut ce sera chaque direction qui tranchera en fonction des éventuelles mutations à venir.

Le PRS se verra confier toutes les créances supérieures ou égales à 5 000€ qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu, des cotisations sociales, de la TVA, de l'IS ou des droits d'enregistrement.

Le transfert se fera au bout de 2 mois et ce après l'envoi d'au moins un avis de mise en recouvrement.

En matière de contrôle fiscal les créances seront systématiquement transférées au pôle.

Toutefois chaque percepteur aura la possibilité de conserver une créance qu'il pense pouvoir recouvrer sans difficulté.

Les règles de vie s'appliqueront à compter du 01/10/2010.

Ce sont celles d'un service déconcentré fusionné de la direction générale des finances publiques.

Ces règles sont décrites dans les circulaires du 6/03/2009 pour les temps de travail et les autorisations d'absence et celle du 15/05/2009 pour les horaires variables.

Bien entendu des formations (dont on ne connaît pas encore les dates) seront organisées pour les agents comme pour les cadres.

V. Expérimentation du référentiel Marianne

Cette expérimentation a pour but d'améliorer la qualité de services dans tous les services de l'Etat. Cette décision prise par la direction de la modernisation de l'Etat sous la conduite de M WOERTH, n'avait pas encore été appliquée.

La Haute Marne a été choisie avec la Somme et la Meurthe et Moselle pour expérimenter ce référentiel sous la direction du Préfet

Compte tenu du fait que nous disposons déjà de PVFI, nous allons, en liaison avec la DGME devoir travailler de manière à ce que la DGFIC adopte progressivement le référentiel Marianne.

Tous les services sont normalement concernés. Toutefois, seuls le SIP de Chaumont et le SIE de ST Dizier participeront à l'expérimentation.

L'accueil de la Préfecture est également concerné.

Monsieur LAIR a été désigné comme référent et Mme Gay comme coordinatrice.

Nous avons soulevé le problème que nous risquons de rencontrer dans les délais de traitement des demandes de remboursement de crédit de TVA en période de pointe.

VI. Présentation du DUERP et du PAP

L'ensemble des ministères a été appelé à réfléchir sur les préventions des risques encourus par les agents dans le cadre de leur vie professionnelle.

Des groupes de travail des 2 filières, auxquels ont participé des chefs de services et auxquels les organisations syndicales ont été associées, ont participé à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)et du plan annuel de prévention(PAP) .

Nous avons fait constater à la DSF que le DUERP nous a paru assez alarmant et ne reflétait pas tout à fait la réalité attendu que certains chefs de service n'ont pas répondu aux groupes de travail et qu'apparemment tous les agents n'ont pas été consultés.

Ce qui revient le plus souvent, ce sont les problèmes psycho sociaux (stress, pression etc au travail).

Les agents s'interrogent quant à leur avenir professionnel.

Mme Blanc nous a répondu que c'étaient aux chefs de services de gérer ces situations et que les entretiens annuels étaient l'occasion de leur faire-part des problèmes rencontrés par les agents.

Quant à l'avenir des agents (notamment la mise en place de la DLU) Mme Blanc est dans l'incapacité de nous donner une date exacte. Le seul renseignement qu'elle a pu nous donner, c'est qu'il fallait 80% des DLU soient créés en 2010.

Elle déplore également que nous refusions systématiquement les réunions informelles qu'elle nous propose et se dit prête à traiter des mêmes sujets dans le cadre des CTPD si nous souhaitons que les débats soient matérialisés.

Ce plan annuel de prévention n'est pas figé et sera revu annuellement en concertation avec le CHS.

VII. Travaux de ST Dizier et Chaumont

St Dizier

3 lots n'ont pas trouvé preneur. Il s'agit de l'électricité, de la menuiserie et de la livraison des algecos destinés à loger les agents pendant la durée des travaux.

M Giverne a donc pris contact avec diverses entreprises. Il a déjà obtenu plusieurs devis.

Toutefois les travaux ne devraient pas s'en trouver trop retardés.

Chaumont

L'administration centrale a donné son accord pour l'attribution d'une enveloppe complémentaire de 50 000€.

La DSF a fait appel au maître d'œuvre habituel pour diriger les travaux.

La préfecture ayant pratiquement libéré les locaux qui doivent être repris par la FI, les appels d'offre vont être lancés auprès des entreprises locales et les travaux vont pouvoir commencer.

Madame DURAND a fait valoir qu'il serait souhaitable que la FI soit installée pour la fin mai ou au plus tard avant le 15 juin du fait de la campagne ISF dont l'échéance est le 15 juin.

M Giverne pense que ça ne devrait pas poser de problème.

Il pense également prévoir l'installation du CDIF pour fin Juin.

Mme DIDIER a demandé s'il ne serait pas possible de donner un coup de peinture aux autres bureaux de l'étage qui ne sont pas concernés par les travaux.

M Giverne lui a demandé de recenser les bureaux concernés.

VIII. Pont du 12 novembre

Devant la forte pression des agents l'année dernière lors d'un pont naturel et devant la difficulté que rencontre les chefs de service à gérer les effectifs à l'occasion des ponts naturels madame Blanc a décidé d'accorder le pont du 12 novembre sachant que le trésor en bénéficie.

Les syndicats ont fait savoir qu'ils étaient contre les ponts par principe au motif que l'administration n'avait pas à imposer aux agents les dates auxquelles ils devaient prendre leurs jours de congé ou ARTT.

Il a été demandé à la DSF qu'était devenue la journée promise par monsieur WOERTH en remplacement de journées comptables.

La direction va se renseigner et nous donnera la réponse.

Aucune autre question diverse n'ayant été posée la séance a été clôturée à 12H